

SOFIPECHE DE CORNOUAILLE 3

Société anonyme au capital de 2 870 576 €.
Siège social : Bureau Océane, 2, allée Saint-Guénolé, 29000 Quimper.
441 079 332 R.C.S. Quimper.
Insee : 441 079 332 00017.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société Sofipeche de Cornouaille 3 sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée le 8 juin 2005 à 10 h 30, au siège social de la société Armement Océane à Quimper, 29000 Kéradenec, 2, allée Saint-Guénolé, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

Ordre du jour.

- Rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Rapport du président du conseil d'administration établi dans le cadre de la loi de sécurité financière ;
- Rapport du commissaire aux comptes relatif aux procédures de contrôle interne ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation des résultats.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée, les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours avant la date fixée pour cette assemblée.

Les actionnaires souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourront demander, par lettre recommandée avec avis de réception, un formulaire auprès de la société, au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoir seront adressées aux actionnaires inscrits en comptes nominatifs. Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Le président du conseil d'administration.

89079

SOGEACTIONS OPPORTUNITES MONDE

Société d'investissement à capital variable (Sicav).
Siège social : 2, place de la Coupole, 92400 Courbevoie.
397 593 906 R.C.S. Nanterre.
Siret : 397 593 906 00035.

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la société Sogeauctions Opportunités Monde, Société d'investissement à capital variable (Sicav) sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 23 juin 2005 à 16 heures, dans les locaux de Société générale Asset Management, 170, place Henri-Régault, 92400 Courbevoie, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture :
 - du rapport du conseil d'administration ;
 - des rapports du commissaire aux comptes.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005 ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Ratification de la décision du conseil d'administration de transférer le siège social ;
- Pouvoir à donner pour formalités.

Les projets de résolutions ci-dessous, seront soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution. — L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2005 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale ordinaire, constatant que le résultat de l'exercice est négatif de - 265 541,55 €, décide conformément aux statuts que ce montant sera imputé sur les capitaux.

Troisième résolution. — L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes en exécution de l'article L. 225-40 du Code de commerce et en approuve les conclusions.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration de transférer le siège social à l'adresse suivante :

Immeuble SGAM, 170, place Henri-Régault, 92400 Courbevoie.

En conséquence, elle approuve la modification consécutive apportée à l'article 4 des statuts.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées au siège social de la société de gestion, 170, place Henri-Régault, 92400 Courbevoie, dans le délai de dix jours à compter de la présente publication.

Le bilan, le compte de résultats la composition des actifs à la clôture de l'exercice, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et le rapport de gestion ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre. Ces documents ainsi que ceux qui d'après la loi, peuvent être communiqués aux actionnaires sont tenus à la disposition de ces derniers au siège de la société de gestion. Ils seront adressés gratuitement à tout actionnaire qui en fera la demande.

Tout actionnaire peut participer à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire.

Les titulaires d'actions nominatives, inscrits en compte chez la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peuvent y assister sur simple présentation de la carte d'admission qui leur sera délivrée, sur leur demande, par la Société générale.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux de participer à cette assemblée devront, cinq jours au moins avant la date de cette dernière, déposer un certificat d'immobilisation de leurs actions soit au siège social de la société de gestion, soit chez la Société générale : 29, boulevard Haussmann, Paris 9^e, ainsi que dans les succursales, agences et bureaux permanents de cet établissement, ou inviter l'intermédiaire teneur de leur compte titres à justifier dans le même délai à cet établissement, de l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, de leurs actions de la société inscrites en compte.

Les actionnaires n'assistant pas à l'assemblée et ayant effectué les formalités ci-dessus peuvent s'y faire représenter par un mandataire ou voter par correspondance. Les formules nécessaires sont à leur disposition dans chacune des banques ci-dessus indiquées.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance des actionnaires ayant effectué les formalités ci-dessus devront parvenir à la Société générale, Service des assemblées, B.P. 81236, 44312 Nantes Cedex 3, trois jours avant l'assemblée au plus tard.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le conseil d'administration.

89053

STALLERGENES SA

Société anonyme au capital de 12 255 836 €.
Siège social : 6, rue Alexis de Tocqueville, 92183 Antony Cedex.
393 709 860 R.C.S. Nanterre.

AVIS DE RÉUNION VALANT CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires de Stallergènes SA sont convoqués le jeudi 23 juin 2005 à 17 heures au pavillon Gabriel à Paris (8^e), 5, avenue Gabriel, en assemblée générale ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Affectation du résultat ; Fixation du dividende ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Transfert de la réserve de plus-value à long terme (disposition de la loi de finances rectificative 2004) ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Expiration des mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, nomination de leurs successeurs ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.